

**Dossier de la Régie de l'énergie R-4333-2026
Tarif pour les centres de données**

Corporation de développement Waswanipi (CDW)

**Questions destinées au contre-interrogatoire du Panel 2 d'Hydro-Québec
(témoins de la firme Dunsky)**

Le 8 octobre 2026

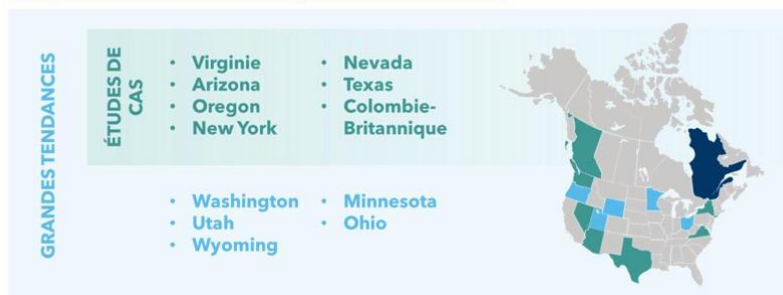
LA SÉLECTION DES JURIDICTIONS ANALYSÉES

HYDRO-QUÉBEC, Dossier R-4333-2026, [Pièce B-0060, vr HQD-1, Doc. 1.2, Rapport d'analyse de la firme Dunsky](#), page 7

L'exercice de balisage s'est appuyé sur des rapports antérieurs de Dunsky, des études tierces, des bases de données publiques ainsi que des recherches ciblées. Au total, **plus de 60 nouveaux tarifs nord-américains visant, exclusivement ou non, les centres de données ont été recensés**, dont plus de 20 tarifs ciblant plus directement les centres de données.

Des juridictions ont été sélectionnées parmi ces 20 tarifs, pour le balisage et les études de cas. Les critères de sélection ont inclus :

- **État du tarif** (attendu, soumis, approuvé) et **existence d'informations publiques**
- **Couverture** des tarifs existants dans les juridictions limitrophes et les principaux « hubs » de centres de données
- **Diversité** en matière de climat politico-réglementaire, d'intensité du réseau et de géographie des juridictions considérées
- **Complémentarité** des exemples de tarifs étudiés



HYDRO-QUÉBEC, Dossier R-4333-2026, [Pièce B-0060, vr HQD-1, Doc. 1.2, Rapport d'analyse de la firme Dunsky](#), page 8 :

Il **ne s'agit pas ici d'un exercice de balisage détaillé**; notre analyse s'est appuyée sur des bases de données publiques et balisages préexistants, couplés à des recherches et estimations ponctuelles, afin de faire ressortir des constats généraux. Notre analyse ne prend pas en compte les contrats spéciaux qui peuvent exister, et dont l'information est bien souvent confidentielle – à défaut, nous inférerons des tendances basées sur la comparaison des tarifs centres de données et des tarifs classiques **pour lesquels la donnée est publique**.

HYDRO-QUÉBEC, Dossier R-4333-2026, [Pièce B-0060, vr HQD-1, Doc. 1.2, Rapport d'analyse de la firme Dunsky](#), page 17 :

Peu de détails sont publiquement disponibles sur la structure des nouveaux tarifs visant les centres de données. Néanmoins, pour les quelques exemples de tarifs, dont les fins détails sont déjà disponibles publiquement, on constate que les tarifs centre de données sont effectivement supérieurs aux tarifs industriels en vigueur. Le Tableau 1 présente la différence entre le tarif industriel et le tarif centre de données pour trois compagnies de services publics offrant cette visibilité. On observe des différences de plusieurs ¢/kWh en absolu et jusqu'à 168% en relatif. L'utilité El Paso Electric au Texas fait figure d'exception avec des tarifs similaires au tarif industriel – il faut néanmoins noter qu'El Paso Electric dessert un peu moins de 2% de la population du Texas, qu'El Paso est dans une dynamique de compétition locale (historiquement, la ville d'El Paso n'a pas été aussi populaire auprès des développeurs de centres de données que d'autres villes du Texas comme Austin, San Antonio ou Dallas).

HYDRO-QUÉBEC, Dossier R-4333-2026, [Pièce B-0066, HQD-6, Doc. 5.1](#), Réponse 2.20 de Dunsky à la CCD, p. 21 :

- **« l'information sur les tarifs de 6 des 13 juridictions provient directement des données du Distributeur; »**

LE BALISAGE DU SEUIL MINIMAL D'APPLICATION DES TARIFS DES GRANDS CENTRES DE DONNÉES

HYDRO-QUÉBEC, Dossier R-4333-2026, [Pièce B-0066](#), [HQD-6](#), [Doc. 5.1](#), 2.20 de Dunsky à la CCD, Annexe p. Adobe 30 :

Nous présentons ici quelques détails sur les approches par juridictions.

Juridiction	Détails
New York	• Moratoire : Au-delà de l'étude de faisabilité conditionnant le service sous le Rider A du NYMPA, un moratoire d'État a émergé depuis la rédaction du rapport. Le rapport Dunsky faisait référence à un projet de loi en discussion en février 2026 - le « Responsible Data Center Development Act ». Celui-ci a été adopté par les deux chambres le 4 juin 2026. Il impose un moratoire d'un an sur les permis du <i>Department of Environmental Conservation</i> pour les grands centres de données (≥ 20 MW) et en attente de promulgation. • Moratoire : En parallèle, le 14 juillet 2026, la gouverneure a signé le Décret exécutif n° 62, qui représente le premier moratoire d'État sur les centres de données aux États-Unis : une pause pouvant atteindre un an sur certains permis environnementaux visant les centres de données hyperscale (≥ 50 MW).¹
Colombie Britannique	• Cap : En novembre 2025, l'« Energy Statutes Amendment Act » (PL 31) a remplacé le principe du « premier arrivé, premier servi » par un processus d'allocation concurrentiel plafonné pour l'IA et les centres de données (300 MW pour l'IA et 100 MW pour les centres de données par tranche de deux ans, à compter de janvier 2026). Sont visés les projets de plus de 10 MW. • Assouplissement des conditions : en outre le processus d'allocation impose des conditions minimales de délestages aux clients centres de données, sans compensation ni incitatifs (minimum de 10% de la charge, à l'année longue, pour au moins 4 heures consécutives, etc.)

HYDRO-QUÉBEC, Dossier R-4333-2026, [Pièce B-0066](#), [HQD-6](#), [Doc. 5.1](#), Réponse 2.20 de Dunsky à la CCD, Annexe p. Adobe 31:

Utah	Filtre : la loi « Electricity Supply Amendments » (sanctionnée le 25 mars 2025) modifie explicitement l'obligation de desservir de Rocky Mountain Power pour les « large loads » (>100 MW), en établissant une voie de sortie de l'obligation traditionnelle de desservir les très grandes charges (>100 MW). Dans le cadre du tarif SB 132, Rocky Mountain Power doit évaluer la demande d'interconnexion et remettre une proposition indiquant la faisabilité du raccordement, les coûts incrémentaux et les délais de mise en service. Si le distributeur ne respecte pas les délais prescrits ou qu'aucun contrat de raccordement n'est conclu dans les 90 jours suivant cette proposition (sauf prolongation convenue), Rocky Mountain Power n'est plus tenue de desservir cette charge (« no right or duty to serve »). Dans ce cas, le client peut conclure une entente avec un producteur privé (« Large-Scale Generation Provider »).⁴
-------------	--

HYDRO-QUÉBEC, Dossier R-4333-2026, [Pièce B-0066](#), [HQD-6](#), [Doc. 5.1](#), Réponse 2.20 de Dunsky à la CCD, Annexe p. Adobe 32:

Alberta	Cap : en juin 2025, l'Alberta Electric System Operator (AESO) a annoncé un plafond intérimaire de 1 200 MW pour les nouvelles grandes charges (essentiellement les centres de données). Le plafond visait les projets de ≥ 75 MW avec une date de mise en service visée en 2027 ou 2028. L'AESO élabore maintenant un cadre permanent (Phase 2) pour l'intégration des grandes charges. Les consultations en cours portent notamment sur les critères de priorisation des projets, les exigences en matière de production (« Bring Your Own Generation ») ou de flexibilité de la demande. Des nouvelles sont attendues plus tard en 2026.
----------------	--

HYDRO-QUÉBEC, Dossier R-4333-2026, [Pièce B-0066](#), [HQD-6](#), [Doc. 5.1](#), Réponse 2.20 de Dunsky à la CCD, Annexe p. Adobe 33:

Comme mentionné à la page 13 du rapport Dunsky, on observe en Amérique du Nord une démultiplication des tarifs visant à mieux gérer la demande de très grandes puissances. Ci-dessous, nous présentons d'ailleurs des données mises à jour sur l'évolution de ces tarifs aux États-Unis – la tendance est exponentielle avec une accélération particulièrement marquée pour le segment supérieur à 50MW, typique des centres de données.⁶ Il s'agit d'une tendance de fond, qui transcende largement la diversité des contextes juridiques (dont par exemple : niveau de déréglementation, saison de pointe, obligation de service, intensité carbone, structures tarifaires passées et actuelles).

Aucune mention dans la présentation [R-4333-2026-B-0101-Audi-PiecesAudi-2026 10 07.pdf](#) :



LE BALISAGE DU MONTANT DU TARIF DES GRANDS CENTRES DE DONNÉES

HYDRO-QUÉBEC, Dossier R-4333-2026, [Pièce B-0060, vr HQD-1, Doc. 1.2, Rapport d'analyse de la firme Dunsky](#), page 28 :

Au-delà du coût, d'autres considérations influent la décision des développeurs de centre de données

Bien qu'elle représente un point de données intéressant, il faut considérer la comparaison tarifaire avec circonspection et la contextualiser dans le lot de facteurs plus larges qui influencent l'attractivité d'une offre électrique pour les développeurs de centres de données – sans compter l'ensemble des autres facteurs (p. ex. contexte fiscal, disponibilité de l'eau, complexité des processus d'approbation, proximité aux infrastructures de télécommunications). Bien que ces éléments ne fassent pas partie de notre périmètre d'étude, nous soulignons ici quelques-uns des facteurs d'attractivité liés à l'offre électrique (liste non exhaustive) :

- Le **délai de raccordement et de développement**.
- L'accès à **une offre « clé en main »**; dans certaines juridictions le fardeau d'identifier et de sécuriser des capacités de production supplémentaires auprès des marchés ou de producteurs indépendants revient au développeur.
- Un **climat froid**, réduisant les besoins en refroidissement et **améliorant la performance énergétique des installations**.
- La **fiabilité actuelle et anticipée** du réseau
- L'exposition à la **volatilité du prix du gaz naturel**
- L'**intensité carbone** du réseau électrique. Des acteurs comme Google, Amazon ou Microsoft ont tous établi des objectifs corporatifs de 100% d'énergie renouvelable pour alimenter leurs centres de données.

HYDRO-QUÉBEC, Dossier R-4333-2026, [Pièce B-0060, vr HQD-1, Doc. 1.2, Rapport d'analyse de la firme Dunsky](#), page 17

2.3. Niveaux tarifaires observés

Les nouveaux tarifs reflètent presque systématiquement les coûts marginaux de service, c'est-à-dire des coûts bien plus élevés que les tarifs industriels standards

Le développement des tarifs « centre de données » s'inscrit dans une logique visant à refléter les coûts marginaux liés à l'approvisionnement pour ce nouveau segment de clientèle; ils seront donc vraisemblablement supérieurs à ce que les industriels paient actuellement. Selon les juridictions, cela se traduit par des engagements contractuels et des contributions initiales en capital, des charges en puissance ou en énergie plus élevées, des composantes tarifaires additionnelles (« *riders* »), voire dans certains cas, l'obligation pour les promoteurs de centres de données de sécuriser eux-mêmes de nouveaux approvisionnements en énergie.²⁰

Peu de détails sont publiquement disponibles sur la structure des nouveaux tarifs visant les centres de données. Néanmoins, pour les quelques exemples de tarifs, dont les fins détails sont déjà disponibles publiquement, on constate que les tarifs centre de données sont effectivement supérieurs aux tarifs industriels en vigueur. Le Tableau 1 présente la différence entre le tarif industriel et le tarif centre de données pour trois compagnies de services publics offrant cette visibilité. On observe des différences de plusieurs ¢/kWh en absolu et jusqu'à 168% en relatif. L'utilité El Paso Electric au Texas fait figure d'exception avec des tarifs similaires au tarif industriel – il faut néanmoins noter qu'El Paso Electric dessert un peu moins de 2% de la population du Texas, qu'El Paso est dans une dynamique de compétition locale (historiquement, la ville d'El Paso n'a pas été aussi populaire auprès des développeurs de centres de données que d'autres villes du Texas comme Austin, San Antonio ou Dallas).

LE BALISAGE DE LA CLAUSE DE MAJORATION

HYDRO-QUÉBEC, Dossier R-4333-2026, [Pièce B-0060, vr HQD-1, Doc. 1.2, Rapport d'analyse de la firme Dunsky](#), page 34 (Oregon) :

4.3.3. Structure du tarif

En date de janvier 2026, la structure tarifaire du *Schedule 401* demeure indéterminée. Le tarif **ne prévoit pas de grille tarifaire standardisée**, ce qui constitue d'ailleurs l'un des principaux motifs des contestations et des requêtes déposées contre Pacific Power dans le cadre du dossier réglementaire. Plutôt que d'établir un tarif public, Pacific Power propose de s'appuyer sur **des ententes contractuelles individuelles** (« Large Energy Use Facility Agreements »). Ces contrats préciseront, au cas par cas, les charges applicables et les différentes modalités financières. Chaque entente devra être soumise séparément à la PUCO pour approbation.

LES AUTRES MANDATS

HYDRO-QUÉBEC, Dossier R-4333-2026, [Pièce B-0061, HQD-1, Doc. 1.2.1, Curriculum vitae d'Alexis Renaud-Bezot](#) :

Alexis Renaud-Bezot

Associé



Courriel: alexis.renaud-bezot@dunsky.com Téléphone: 1-514-504-9030 x4260



Alexis Renaud-Bezot allie une formation d'ingénieur à plus de 100 mandats réalisés et 12 années d'expérience en conseil en management. Il a élaboré des stratégies de niveau exécutif pour des gouvernements, des fournisseurs d'énergie, des investisseurs et des industriels majeurs.

Dans les cinq dernières années, il a piloté et participé à de multiples mandats portant sur le secteur des centres de données, sur des questions touchant la croissance de la consommation, l'approvisionnement énergétique, les stratégies de gestion de la demande, et les tarifs.

Il possède une connaissance approfondie du secteur énergétique, où il accompagne ses clients sur des enjeux stratégiques, tant réglementaires que corporatifs, incluant la planification énergétique, l'approvisionnement, la tarification et la gestion de la demande.

Alexis a également une vaste expérience dans l'accompagnement d'institutions financières et de grands industriels dans la transition énergétique – qu'il s'agisse d'investissements et de stratégies d'affaires dans les marchés émergents de la transition, ou encore du développement de décarbonation et d'électrification.

Au sein de Dunsky, Alexis codirige la pratique destinée aux investisseurs et clients industriels. Il est aussi responsable de la fonction interne de livraison des projets. Avant de se joindre à Dunsky, il a passé sept ans chez McKinsey & Compagnie, où il a notamment accompagné de grands industriels énérgivores dans l'optimisation de leur consommation et de leurs coûts d'électricité.

Alexis est titulaire d'une maîtrise en génie industriel de l'École des Ponts ParisTech, en partenariat avec Polytechnique Montréal.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Dunsky Énergie + Climat

2021-PRÉSENT

Associé

80+ mandats portant exclusivement sur la transition énergétique

- **Clientèle centres de données** : A piloté et contribué à de multiples mandats portant sur la consommation électrique et l'approvisionnement énergétique des centres de données. Par exemple : multiples études sur la croissance et l'approvisionnement énergétiques des centres de données au Canada pour des acteurs privés (en cours); multiples études sur les tendances tarifaires et d'allocation de coûts applicables aux centres de données en Amérique du Nord (2025-2026); balisage international des stratégies de gestion de la demande des centres de données (2022).
- **Énergie** : A réalisé de multiples mandats et balisages portant sur le secteur énergétique nord-américain, notamment les cadres réglementaires, les évolutions tarifaires, l'approvisionnement énergétique des distributeurs, les tendances affectant l'évolution offre-demande, et les chaînes d'approvisionnement des filières énergétiques.
- **Clientèle industrielle** : Codirige la pratique de Dunsky dédiée aux clients industriels. A piloté et contribué à des mandats portant sur l'électrification et l'optimisation de l'énergie de consommateurs industriels. Par exemple : divers mandats de stratégies d'électrification et de décarbonation pour des acteurs industriels privés, tels que Kruger ou des administrations portuaires (2022 à 2025); divers mandats portant sur des trajectoires d'électrification et des stratégies d'efficacité énergétique pour des distributeurs et associations (2023-2025);
- **Investissement** : Codirige la pratique de Dunsky dédiée aux investisseurs. A travaillé sur divers mandats touchant des investissements dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie (dont un modèle d'affaires alternatifs pour les centres

de données)

Fonctions internes

- Est responsable de la fonction interne de livraison des projets, à travers laquelle il est impliqué sur divers types de mandats réalisés par Dunsky